

**La Direction Générale est l'interface entre la politique stratégique et le technique, le lieu où s'élabore la cohérence des projets, l'endroit où se garantit le respect du sens donné aux actions, dans le cadre imparti par la loi et la Convention Collective Nationale du 26 août 1965.**



Association  
Pour la Réadaptation  
et l'Épanouissement  
des Handicapés

## La Direction Générale se définit autour de quatre grandes fonctions :

- Une fonction de responsabilité : tant en qualité de garant de la bonne exécution des décisions du Conseil d'Administration que de la mise en œuvre de la politique générale.
- Une fonction de gestion des ressources humaines.
- Une fonction de représentation, auprès des tiers, dans les différents domaines dans lesquels elle a été investie (juridique, technique, administratif, financier).
- Une fonction de décision lui conférant les pouvoirs nécessaires dans les domaines essentiels, tels que la gestion, les ressources humaines et l'administration.

Le Directeur Général, rend compte au Conseil d'Administration, à son Président, aux pouvoirs publics et aux organismes payeurs : Conseil Général, ARS.



## Organigramme de la Direction Générale



549 boulevard Pierre Sauvaigo - 06480 LA COLLE SUR LOUP

**Tél. 04 93 24 54 00** - Fax 04 93 24 03 40

E-mail : [direction.generale@apreh.org](mailto:direction.generale@apreh.org)

[www.apreh.org](http://www.apreh.org)